

EAN n° :
 N° compteur :
 Index I : Index II :

3347615

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



O.C.B.

Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis / 277bis

Complément au rapport n°
 Type d'installation : ~~Nouvelle~~ / ~~Extension~~ / ~~Modification~~ / ~~Provisoire~~ / Existante / ~~Renforcement~~ / ~~Scission du Comptage~~ / Modification de tension d'alimentation / ~~Vente unité habitation~~

Type de locaux : Commune + chambre

Lieu d'inspection : Place Royale 15 / 3012 Nivel 209a 50, 1319 Larenm

Propriété de : Don communautaire

Mandant : M. Coels

Installateur : Edem

TVA : 867 249 383 carte ID : Délivré à : Date :
 Inspecteur : Jan oellog Date d'inspection : 12/08/10-11

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V - 3 x 230 V - 3N 400V + N Protection max. : D4P32A Commutateur position :
 Protection principale : Disj. : D4P32A Interrupteur / sectionneur : D4P4d 40A 300mA
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : VUB nombre de conducteurs : 5 diamètre : 6 mm²
 Câble de raccordement au réseau : type de câble : NC nombre de conducteurs : NC diamètre : NC mm²
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente
 Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 1.87 Ω
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 6 Résistance d'isolement général : 123.2 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : D4P4d 40A 300 mA Supplémentaire : D4P4d 40A 30 mA
 Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas : oui-non Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre
 Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre contact indirect : en ordre - pas en ordre
 Continuité PE- et liaison équipotentielle : en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre
 Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
- N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, de gaz, de chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.
- I Neant

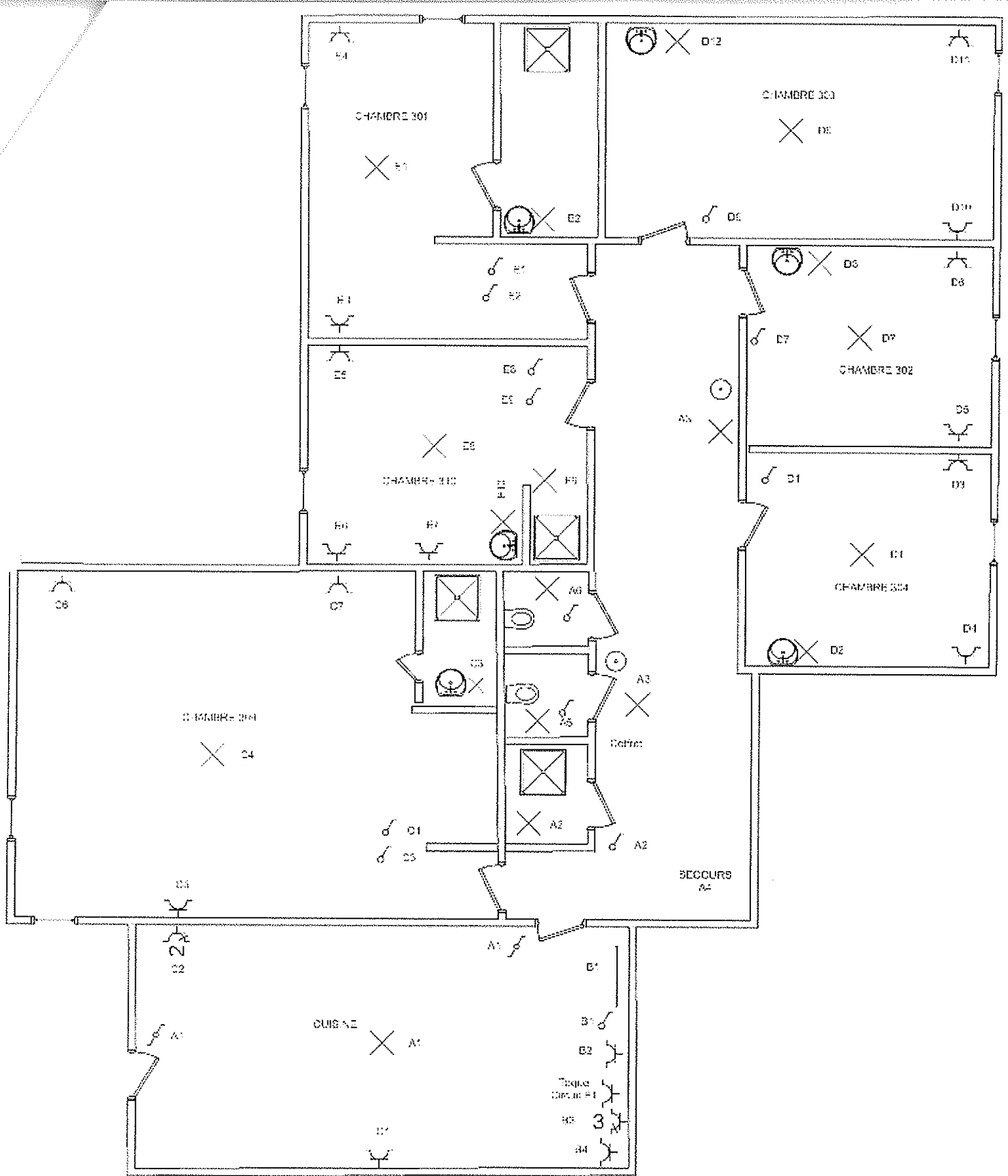
CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
 La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 12/08/10 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
 L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
 l'inspecteur

VANOVERBERG Gilles
 GSM: 0493/246.126
 gilles.vanoverberg@ocb.be

NOTE AUX ENTREPREISES: En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité.
 NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES: Conformément au RGIE vous êtes tenu: 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique; 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.
 Affaires Economiques: direction « énergie électrique » tout accident survenu à



Installateur:
 Electricité générale
 Cools Marc
 Rue des trois Burettes, 8
 1435 Mont Saint Guibert
 0477/724620
 TVA 867 249 383

Installation:
 Communautaire + chambres
 Place Marjolaine, 15/301 à 304
 Et/S/309 à 310
 1348 Louvain La Neuve

OCB
 Installation est contrôlée par:
 OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur
 Inspecteur : VANOVERBERG Gilje
 Date : 12/08/2011
 PV n° : 3347615
 Signature :

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

10A

32A

30mA

16A

16A

16A

F

D

C

B

A

40A

40A

40A

16A

16A

16A

16A

16A

16A

sonnerie

Secours

3

2

TAQUE

VOB3X2.5

VOB3X2.5

VOB3X2.5

VOB3X2.5

VOB3X2.5

VOB3X1.5

30mA

300mA

30mA

40A

40A

40A

40A

40A

40A

Installateur :
 Electricité Générale Cools Marc
 Rue des trois burettes, 8
 1435 Mont Saint Guibert
 0477/72 46 20
 TVA 867 249 383

Installation:
 Communautaire + chambres
 PI; Marjolaine, 15/301 à 304+309 à310
 1348 LOUVAIN LA NEUVE

Installation est contrôlée par:
 OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur
 Inspecteur : VANOVERBERG Gilles
 Date : 12/08/2011
 PV n° : 3347675
 Signature :